

2025-06/16

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 083-218300291-20250602-2025_06_21-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (Pouvoir à Monsieur le Maire), Laurent DENIS (Pouvoir à Christiane TANZI), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Philippe VERCHER (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Marie MEYER (Pouvoir à Jacques BERENGER), Pascale MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 12 VOTANTS : 18

Zone agricole protégée :

APPROBATION DU PERIMETRE DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGEE SUR LA COMMUNE DE CALLIAN, PRISE EN COMPTE DE L'AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR QUANT A LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE ET SOLLICITATION DU PREFET AFIN QU'IL FINALISE LA PROCEDURE.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L.112-2 et ses articles R.112-1-4 à R.112-1-10,

VU la délibération du 23 janvier 2023 par laquelle le conseil municipal décidait d'instaurer une zone agricole protégée,

VU le diagnostic agricole et le rapport de présentation réalisé par la Chambre d'Agriculture du Var,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 approuvant le rapport de présentation, le périmètre de la ZAP et demandant à M. le Préfet de soumettre le dossier aux organismes visés à l'article R 112-1-6 du Code rural et de la pêche Maritime,

VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture du Var en date du 22 janvier 2024,

VU l'avis favorable de l'INAO en date du 06 février 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la CDOA en date du 22 janvier 2024,

VU les avis favorables tacites du syndicat de l'AOC Côtes de Provence et de la maison des vins Coteaux Varois au terme du délai de deux mois à compter de la notification de sa saisine pour avis, en application des articles L. 112-2 et R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant qu'après consultation des organismes et conformément à l'article R 112-1-7 du Code rural et de la pêche Maritime, le dossier a été soumis à enquête publique du 13 janvier 2025 au 13 février 2025,

VU l'avis favorable à l'approbation du Commissaire Enquêteur du 08 mars 2025,

Considérant la modification du périmètre de la ZAP par la Chambre d'Agriculture du Var afin de prendre en compte des demandes de réintégration de parcelles, sur les plans et le rapport de présentation modifiés en conséquence et joints,

Considérant que l'aire totale du périmètre de la ZAP est de 527,70 hectares,

Considérant qu'il est donc proposé au Conseil Municipal, de valider le périmètre de la ZAP selon le plan de délimitation joint en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : APPROUVE le périmètre de la Zone Agricole Protégée,

ARTICLE 2 : APPROUVE le rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée,

ARTICLE 3 : PREND acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant la création d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Callian,

ARTICLE 4 : SOLLICITE auprès de M. le Préfet du Var l'arrêté permettant la finalisation du processus de création de la Zone Agricole Protégée,

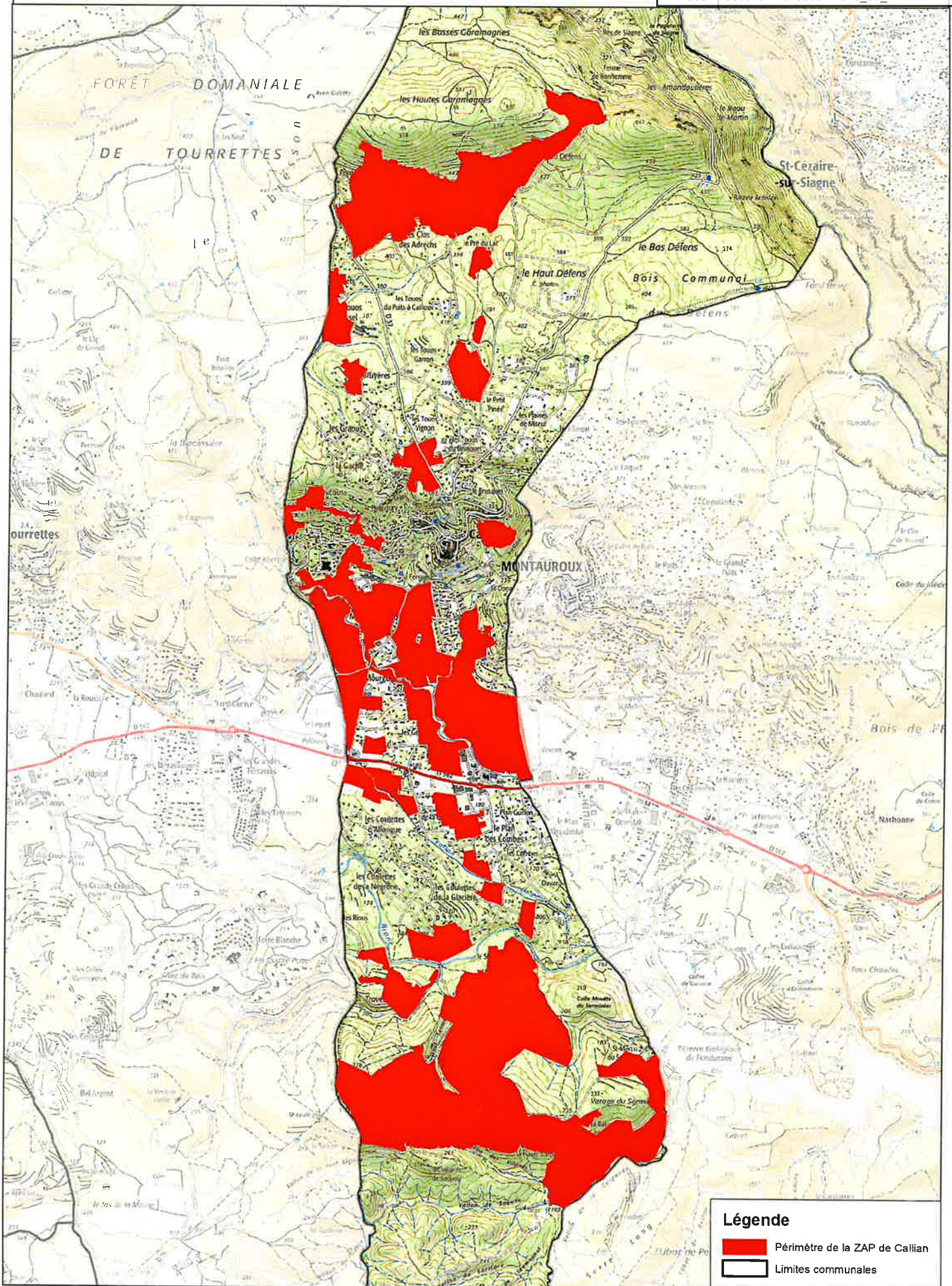
Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 083-218300291-20250602-2025_06_21-DE